

## COOPERATIVES, ANIMATION RURALE : CADRAGE DE « L'ANIMATION COOPERATIVE »

### I- Coopératives et développement rural :

Aujourd'hui, le terme de « **Coopérative** » semble familier : en fait, il y a derrière ce mot des expériences très différentes : pour de nombreux ruraux dans le Pacifique, par exemple, cela évoque des petits magasins souvent en faillite, avec trop de dettes des clients ; pour beaucoup de techniciens, cela évoque des moyens d'encadrer la commercialisation, et la tenue de comptes par un gérant villageois. Pourtant, pour les précurseurs des coopératives, et pour les animateurs ruraux d'aujourd'hui, une entreprise coopérative signifie bien autre chose.

Les coopératives se sont développées en Europe en réaction à certains excès du développement du système capitaliste à la fin du **XIX e siècle** et au début du **XX e siècle**.

Les coopératives ont été liées au socialisme et au syndicalisme ; elles ont été conçues dans une perspective de transformation de la société. Par suite, les coopératives ont servi de modèles d'organisation des producteurs en dehors de ces projets globaux du changement social.

Ces modèles coopératifs ont été proposés pour aider les ruraux du Tiers-Monde. En effet, dans les cas des sociétés traditionnelles en évolution, ces propositions coopératives semblent offrir des modèles d'évolution progressive pour les collectivités traditionnelles ; ces sociétés sont réputées communautaires et semblent aptes à évoluer facilement dans les formes de coopératives.

Sous des formes différentes, les modèles coopératifs sont donc présents dans tout le Tiers-Monde et servent de modèles d'organisation pour l'amélioration de la production.

Les cas où ces modèles parviennent à une transformation sociale sont ceux où il existait une pression très forte, (par exemple à **Cuba** ou en **Chine**) pour changer la société ; à ce moment-là, le changement social semble venir principalement de la force de la pression qui est exercée par la classe politique au pouvoir et non pas des vertus du modèle d'organisation coopératif.

#### Qu'appelle-t-on aujourd'hui « coopératives » ?

On peut se référer d'abord au texte de base de l'**Alliance Coopérative Internationale** qui a resitué en **1966, les règles fondamentales** :

- les membres adhèrent volontairement à la coopérative ;
- le contrôle des activités est démocratique (un homme une voix) ;
- l'excédent est distribué aux membres au prorata des transactions ;
- l'intérêt sur le capital est limité ;

- normalement, les structures coopératives sont neutres sur le plan politique et religieux ;
- elles pratiquent habituellement des ventes au comptant ;
- elles permettent un développement de l'éducation de leurs membres.
- améliorer la productivité ;
- faciliter la transmission des connaissances et des techniques ;
- grouper les produits et faciliter la commercialisation ;
- éventuellement et en soubassement idéologique, faire naître des mouvements de participation plus active des producteurs à leur propre développement.

On retrouve derrière cette idéologie, les éléments de responsabilité, d'information et d'action directe sur le développement.

A travers ces quelques éléments, on situe l'idée de base d'un groupe de producteurs qui utilisent une structure coopérative pour produire ensemble ou pour vendre ensemble les fruits de leur production, les fruits de leur travail.

## **II- La Méthode dite « d'animation rurale » :**

C'est en Afrique francophone que s'est développée la méthode d'intervention pour le développement rural couramment appelée « **animation rurale** ».

Cette méthode se situe assez près de celle du développement communautaire anglophone ; dans les deux approches, l'idée principale est que le changement rural ne viendra pas principalement de l'appui de techniques extérieures, mais par le développement d'un dynamisme interne, la démarche d'animation rurale comme certaines démarches de développement communautaire, s'engage dans un processus de changement social.

Les objectifs sont alors de changer les mentalités face au monde moderne, de faire comprendre cet univers nouveau, de faire comprendre les règles qui peuvent permettre d'y avancer ; il s'agit de développer un sentiment de confiance dans les capacités d'intervention dans le monde extérieur, et d'entraîner concrètement les groupes sur leurs projets de développement.

Le tout s'insère consciemment dans les dimensions socio-politiques du changement ; il s'agit d'aider les groupes ruraux à se faire une place plus active dans la société. Ensuite, ces démarches visent à placer toutes les formes d'assistance extérieure en situation de services vis-à-vis des communautés rurales, c'est-à-dire, développer leur sens de la responsabilité ; ils doivent parvenir à maîtriser leurs propres stratégies à long terme ; ils solliciteront alors les appuis apparemment nécessaires.

Dès cette première intervention, l'animation rurale s'est différenciée du développement communautaire ; les responsables ont insisté sur le fait qu'il fallait former des animateurs, des

villageois qui, avec un minimum de formation, deviendraient les catalyseurs et les stimulateurs de leurs propres villages.

Ces animateurs serviraient de support au maintien d'un dynamisme à long terme. La méthode a été ensuite développée au **Sénégal**, à partir de **1959**, l'animation rurale était liée à une idée politique : décoloniser les relations traditionnelles entre la bureaucratie gouvernementale et les masses rurales ; selon les termes du projet de l'époque, il s'agit d'enraciner une certaine idéologie dynamique du développement et de mobiliser les masses rurales pour leur propre développement.

### **III- Le domaine d'intervention de « l'animation » appliquée aux coopératives :**

La démarche coopérative vise une prise de responsabilité du milieu. Elle a des objectifs endogènes, elle est donc différente, dès le départ, de nombreux projets qui visent un développement économique et des créations d'emplois sous la responsabilité de sociétés et de cadres extérieurs.

On peut cadrer ces aspects, si l'on se place dans une situation d'évaluation d'un projet de développement en milieu rural ; nous allons distinguer des facteurs « **pédagogiques** », sur lesquels l'animation peut intervenir.

#### **1- Les facteurs socio-politiques :**

Un projet doit se situer dans une stratégie sociale et politique cohérente : il doit être en harmonie avec les tensions, les directions du changement social ; ceci peut se mesurer par rapport aux groupes traditionnels, par rapport aux ensembles régionaux et nationaux.

L'animation n'intervient pas directement dans la réflexion socio-politique, mais une bonne formation des promoteurs leur donne plus de forces pour assumer leurs changements socio-politiques.

#### **2- Les facteurs économiques :**

Un projet doit être cohérent par rapport aux contraintes qui existent : il doit tenir compte des partenaires, des concurrents, des difficultés d'approvisionnement, des moyens d'écoulement.

Mais il y a d'autres facteurs économiques, comme le choix d'un type d'entreprise adapté, les types de relation avec les partenaires, les systèmes de comptabilité, de contrôle et de gestion.

L'animation coopérative engage les promoteurs sur une réflexion détaillée sur ces domaines ; elle s'appuie sur les études de marché et les autres outils économiques classiques, mais elle essaie d'amener les promoteurs à façonner « **leur** » type d'entreprise dans « **leur** » stratégie de relation aux marchés. La prise de responsabilités économiques commence à ce niveau.

### 3- Les facteurs techniques :

Ici encore il doit y avoir cohérence entre les techniques prévues et « **l'état technique** » du milieu : le savoir technique, le type de technique réellement utilisées, les contraintes d'énergie, de rythme de travail, d'entretien, de réparations, de pièces détachées, etc.

Il faut tenter de cerner toutes les conséquences de l'insertion de ces techniques dans un milieu qui a déjà des activités plus ou moins proches, concurrentes ou complémentaires.

Tout en respectant le savoir des techniciens, l'animation aide le milieu à réfléchir et à choisir.

### 4- Les facteurs pédagogiques :

Il faut un accompagnement pédagogique réel : selon les projets cet « **accompagnement pédagogique** » sera plus ou moins long.

Ce qui apparaît essentiel c'est que les promoteurs et leurs proches soient réellement formés, surtout dans le début, pour être capables de contrôler sérieusement le projet et de prendre leurs responsabilités.

C'est essentiellement par ce point qu'on peut préparer un développement endogène ; l'animation coopérative se situe donc au niveau de cet accompagnement pédagogique.

Dans le cas de coopératives, « **l'animation** » est un accompagnement pédagogique appliqué à des entreprises de groupes.

Elle accordera une importance particulière **aux points suivants** :

- **dans le domaine dit « socio-politique »**, l'animation coopérative devra aider les groupes à chercher une cohésion interne, et une cohérence avec les structures et les rapports de pouvoir existants. Elle se place donc en appui à la résolution des problèmes, de la dynamique interne, et en appui à la relation aux pouvoirs externes ;

- **sur le plan économique**, en partant des modèles coopératifs classiques, il s'agit de chercher des formes d'organisation d'entreprises adaptées au milieu, car les entrepreneurs imitent souvent les modèles occidentaux, sans même penser qu'il existe des solutions locales ;
- **sur le plan technique**, enfin, l'animation coopérative est un accompagnement pour rendre les promoteurs aussi responsables que possible ; compte tenu des caractères propres aux coopératives, cet accompagnement pédagogique s'investit plus particulièrement dans les aspects sociaux et économiques, internes aux groupes.